CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2023

196x23

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PROVENCE NUMÉRIQUE »

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide dans le but de promouvoir l'utilisation des technologies numériques et d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi "pour une République numérique", publiée au journal officiel le 7 octobre 2016.

Outre l'appui à la promotion du numérique dans les établissements primaires, ce dispositif prévoit une aide financière pour les dépenses d'investissement des communes en matière de développement des réseaux câblés et fibrés pour assurer la couverture numérique, ainsi que pour l'achat de matériels informatiques et de logiciels.

Les subventions accordées peuvent atteindre jusqu'à 60% du montant hors taxes des investissements, dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Dans le cadre de l'extension, de l'amélioration et de la réduction des coûts de l'interconnexion informatique des différents sites de la commune, une première phase d'étude a été menée avec succès nous permettant d'entreprendre des travaux pour le remplacement de la fibre optique intra-communale. Nous sollicitons l'approbation du Conseil Municipal pour une demande d'aide financière auprès du Département pour la réalisation de l'opération numérique ci-dessous :

Opérations	Montant € HT	Subvention escomptée (60%)	Autofinancement communal	
Phase travaux : remplacement de la fibre optique intra-communale ;		66 600 €	44 400€	40%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations numériques,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus, au taux maximum de 60% de la dépense subventionnable HT, soit 66 600€.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent
- SE PRONONCE comme suit :

POUR: 34 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL